

# LA GESTION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

## Maîtriser et optimiser le calcul des IJSS

La gestion des indemnités journalières de sécurité sociale est souvent source de questionnements : écart entre le calcul effectué et le montant versé par la CPAM, calcul du maintien de salaire, DSN événementielle ....

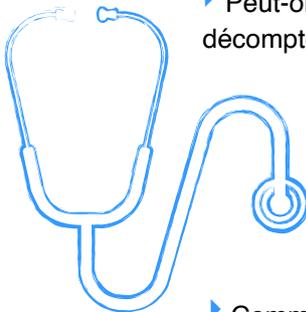
Depuis une dizaine d'année, le calcul des indemnités journalières est régulièrement modifié.

Cela impacte les salariés ... mais aussi l'entreprise : Les économies réalisées par la sécurité sociale sont la plupart du temps payées par l'employeur.

Formez-vous sans tarder ! **Profitez-en pour optimiser vos procédures.**

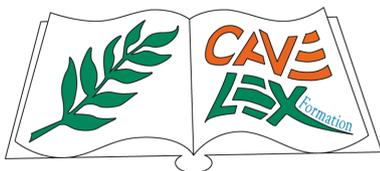
## Les questions que vous vous posez

- ▶ Quelles mentions doivent obligatoirement figurer sur le bulletin de salaire ?
- ▶ Quelles sont les modalités de calcul des IJSS ?
- ▶ Quels sont les apports de la Déclaration Sociale Nominative et son calendrier ?
- ▶ Quel en est l'impact sur le plan financier et pour le paramétrage du logiciel?
- ▶ Dans quels cas le salarié a-t-il droit aux IJSS ?
- ▶ Dois-je utiliser la DSN événementielle ?
- ▶ Peut-on anticiper de façon précise le calcul des IJSS avant de recevoir les décomptes de la sécurité sociale ?
- ▶ Peut-on vérifier les calculs effectués par la sécurité sociale ?
- ▶ Comment calculer le salaire de référence lorsque le salarié a été absent ou vient d'arriver dans l'entreprise ?
- ▶ Comment gérer la subrogation ?
- ▶ Qu'est-ce que le maintien du salaire net ?
- ▶ Comment traiter le "mi-temps" thérapeutique ?



En nous appuyant sur notre dispositif Service de Veille Sociale, nous transmettrons à tous les participants des points d'actualisation au fur et à mesure de la sortie des textes : décrets, circulaires d'application, questions/réponses, exemples, astuces, ...

**Vous pouvez consulter la synthèse de toutes les évaluations sur notre site [www.cavelexformation.fr](http://www.cavelexformation.fr)**



### Objectifs de la formation

- ▶ Réaliser un examen complet de la législation et appliquer avec précision les règles de gestion.
- ▶ Appréhender le fonctionnement des CPAM et savoir faire face aux différences de comportements.
- ▶ Etablir au plus juste les déclarations et savoir contrôler le montant des IJSS.
- ▶ Optimiser les procédures et réaliser des gains de gestion significatifs.
- ▶ Mesurer les enjeux, apports, et mise en œuvre de la DSN.

#### Public

Responsables et collaborateurs des services administration du personnel et paie ayant en charge la gestion des IJSS

Cadres opérationnels prenant des fonctions de DRH ou RRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI,

Correspondants informatiques et responsables SIRH

#### Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.

Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base

#### Durée

**2 jours** (14 heures)

#### Inter :

- ♦ 1 540,00 € HT
- ♦ 1 848,00 € TTC

**Intra :** Sur Devis

### Programme de la formation

#### Le cadre de la protection sociale

La protection sociale obligatoire, facultative  
Les différents régimes de Sécurité Sociale  
La notion d'assuré social :  
affiliation, immatriculation, assujettissement

#### Les points génériques

##### Les conditions d'ouvertures des droits

La durée d'assurance  
La durée d'indemnisation

##### Les salaires de référence

Les périodes de référence  
Le salaire à prendre en compte  
La reconstitution de salaire en cas d'absence  
La réintégration des sommes ayant donné lieu à régularisation  
Les cas particuliers

##### Les éléments de calcul de l'indemnité journalière

La notion de salaire journalier de référence  
Les taux de valorisation de l'IJ  
Les pratiques de déclaration  
Les différentes attestations

##### Les situations particulières

Le contrôle de la sécurité sociale  
La contre visite médicale  
La notion de longue maladie et d'invalidité  
**Le calcul de l'IJ maladie, maternité, paternité, accident de travail**

#### La maladie

La notion de salaire journalier de référence brut  
Le plafonnement du salaire de référence à 1,8 Smic  
La carence  
Le taux de l'indemnité journalière maladie  
Les droits pour les arrêts de plus de 6 mois

#### La maternité et la paternité

La durée du congé, le congé pathologique.  
Les notions de salaire journalier de référence net  
Les cas particuliers de l'adoption et du décès

#### L'accident de travail, de trajet, et la maladie professionnelle

Les éléments constituant le salaire de référence  
La prise en compte des primes périodiques

##### Les règles de plafonnement

Le salaire net  
Le plafonnement absolu

#### Le temps partiel thérapeutique

La définition et conditions de recours  
Les incidences sur le contrat de travail  
La règle d'indemnisation par la Sécurité Sociale  
L'obligation d'indemnisation  
L'établissement et le traitement des déclarations

#### La gestion des IJ en paie

Les obligations de maintien de salaire  
Le maintien du salaire net ou brut  
La subrogation  
Le passage des IJ en paie  
Le précompte  
Le traitement des IJSS supérieures au salaire habituel  
Les congés payés et les IJSS

#### Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires  
La Déclaration Sociale Nominative

**Moyens pédagogiques :** Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

**Intervenant :** Formateur spécialiste en paie et GRH.  
Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

**Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.**

#### Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.